



Hadrien Chevignard

EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
hchevignard@e-chevignard.com

Jean-Baptiste Leturgeon

EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
jbleturgeon@e-chevignard.com

# CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE FRANCHE-COMTE

Association Loi de 1901

**Siège social :** 4 chemin du Fort de Bregille  
25000 BESANCON

**SIRET :** 392 113 874 00052

**A.P.E :** 9104Z

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos le 31 décembre 2023*

Aux membres de l'association,

## **I - OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - FONDEMENT DE L'OPINION**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

3, ALLÉE DES CORVÉES  
21240 TALANT  
TÉL : +33 (0)3 80 55 44 80

S.A.S. AU CAPITAL DE 80 000 €  
R.C.S. DIJON 341 846 400  
INSCRITE AU TABLEAU DE  
L'ORDRE DE LA RÉGION DE  
BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ  
ET SUR LA LISTE NATIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES, RATTACHÉ À LA  
CRCC DE BESANCON - DIJON  
T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE  
FR 19 341 846 400 • APE 6920Z

## *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1<sup>er</sup> janvier 2023** à la date d'émission de notre rapport.

### **III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'évaluation :**

- ***les fonds dédiés et produits constatés d'avance, qui permettent de suivre les engagements pris par l'Association et le report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.***

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Talant,  
Le, 11 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes,  
SAS CEC



**Jean-Baptiste LETURGEON**

### Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.  
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.*

*Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.*

*S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*

- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**ACTIF**

	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	21 901	21 900	1	1
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	1 173 468	78 051	1 095 417	646 766
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	156 518	108 017	48 502	37 295
Autres	265 115	188 180	76 935	108 163
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	6 189		6 189	6 189
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 623 192</b>	<b>396 148</b>	<b>1 227 044</b>	<b>798 413</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	7 693 312		7 693 312	7 735 472
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	815 522		815 522	887 726
Valeurs mobilières de placement	1 120 146		1 120 146	1 120 146
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	852 126		852 126	1 169 770
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>10 481 107</b>		<b>10 481 107</b>	<b>10 913 113</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>12 104 298</b>	<b>396 148</b>	<b>11 708 151</b>	<b>11 711 527</b>

# ASSOCIATION BILAN PASSIF

B1175 - CEN FC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## PASSIF

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	155 022	107 052
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	271 347	271 347
Excédent ou déficit de l'exercice	34 654	47 970
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>426 369</i>
	461 023	426 369
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	891 246	449 812
Provisions réglementées		
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>876 181</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	530 579	935 463
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>935 463</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	20 000	
Provisions pour charges	161 199	129 721
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>129 721</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78 370	17 211
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 017	438 410
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	294 532	256 998
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 852 925	7 747 388
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 283 260	1 310 153
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>9 770 161</b>
Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>11 711 527</b>
	<b>11 708 151</b>	<b>11 711 527</b>

## COMPTE DE RESULTAT

B1175 - CEN FC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations	3 158	2 235	923	41
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	54 588	51 309	3 279	6
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 654 070	2 758 060	-103 990	-4
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	2 563	1 896	667	35
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	19 770	4 426	15 344	347
Utilisations des fonds dédiés	832 034	700 058	131 975	19
Autres produits	4 687	1 574	3 113	198
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>3 570 869</b>	<b>3 519 558</b>	<b>51 311</b>	<b>1</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises et autres achats	1 849		1 849	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 269 298	1 119 818	149 480	13
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	97 149	85 915	11 234	13
Salaires et traitements	1 104 602	935 320	169 282	18
Charges sociales	422 122	361 023	61 099	17
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	62 366	39 979	22 388	56
Dotations aux provisions	31 478	8 000	23 478	293
Reports en fonds dédiés	530 579	935 463	-404 884	-43
Autres charges	5 864	12	5 852	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>3 525 307</b>	<b>3 485 529</b>	<b>39 778</b>	<b>1</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>45 562</b>	<b>34 029</b>	<b>11 533</b>	<b>34</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	16	8	9	116
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>116</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	9 815	3 432	6 384	186
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>9 815</b>	<b>3 432</b>	<b>6 384</b>	<b>186</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-9 799</b>	<b>-3 424</b>	<b>-6 375</b>	<b>-186</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>35 763</b>	<b>30 605</b>	<b>5 158</b>	<b>17</b>

## COMPTE DE RESULTAT

B1175 - CEN FC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	13 252	23 361	-10 109	-43
Sur opérations en capital	63 708	40 806	22 902	56
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		50 882	-50 882	-100
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>76 961</b>	<b>115 049</b>	<b>-38 089</b>	<b>-33</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	55 338	97 685	-42 347	-43
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	22 732		22 732	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>78 070</b>	<b>97 685</b>	<b>-19 615</b>	<b>-20</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-1 109</b>	<b>17 365</b>	<b>-18 474</b>	<b>-106</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>3 647 846</b>	<b>3 634 615</b>	<b>13 231</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>3 613 192</b>	<b>3 586 645</b>	<b>26 547</b>	<b>1</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>34 654</b>	<b>47 970</b>	<b>-13 316</b>	<b>-28</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature	49 611	49 611		
Bénévolat	49 989	49 989		
<b>TOTAL</b>	<b>99 600</b>	<b>99 600</b>		
<b>CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	49 611	49 611		
Prestations en nature				
Personnel bénévole	49 989	49 989		
<b>TOTAL</b>	<b>99 600</b>	<b>99 600</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>34 654</b>	<b>47 970</b>	<b>-13 316</b>	<b>-28</b>

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 11 708 150,57 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 34 653,90 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le .

### Evénements en Ukraine :

La direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives liées à l'impact éventuel de la situation en Ukraine et des conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation ou impacteraient la valeur de ses actifs.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	3 à 6 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Matériel de bureau et informat	3 à 5 ans
- Logiciel	1 an

## STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## APPLICATION DU REGLEMENT N°2018-06 DU 5 DECEMBRE 2018

### CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLES :

La mise en place de la nouvelle réglementation comptable des associations, fondations et fonds de dotation (règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018, à date d'effet 01/01/2020), a eu pour conséquence au CEN FC un retraitement des subventions d'investissement initialement comptabilisées en compte 102300.

Ainsi, le nouveau règlement prévoit le choix entre deux méthodes :

- soit les subventions d'investissement sont immédiatement inscrites en produits exceptionnels;
- soit elles sont inscrites en fonds propres et reprises au résultat au compte de résultat de façon échelonnée.

La reprise des subventions au résultat doit alors se faire comme suit :

- la reprise d'une subvention d'investissement qui finance une immobilisation amortissable s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation acquises au moyen de la subvention ;
- la reprise d'une subvention d'investissement qui finance une immobilisation non amortissable est étalée sur le nombre d'années pendant lequel le bien est inaliénable aux termes du contrat. A défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de la subvention.

Conformément au nouveau règlement, les subventions ont fait l'objet d'une analyse par date d'octroi et par nature, permettant ainsi un retraitement comptable approprié.

Cela a abouti aux retraitements intervenus en 2020, déjà présenté dans l'annexe des comptes de l'exercice clos au 31/12/2020 :

- Toutes les subventions antérieures à 2010 (soit de plus de 10 ans), dont le solde représentait 192829.47 €, ont été comptabilisées en report à nouveau (RAN), pour tenir compte du fait que conformément au nouveau règlement, elles seraient amorties à 100% en 2020.  
Compte tenu de l'existence d'un RAN débiteur, la comptabilisation a été effectuée comme suit :
  - o Au crédit du RAN débiteur, en apurement des pertes antérieures pour : 48359.02 €
  - o En RAN créditeur pour le solde, soit : 144 470.45 €
=> le RAN créditeur s'élève à 271 347 € au 31/12/2023.
- Les subventions de moins de 10 ans ont été analysées, pour identifier d'éventuelles clauses d'inaliénabilité, ou d'autres clauses particulières.  
=> Certaines subventions, financées par l'Agence de l'Eau, pouvant donner lieu à restitution en cas de revente du terrain financé, ont été isolées et non amorties en cas de restitution.
- => Les autres subventions de moins de 10 ans, hors AERMC, sont comptabilisées en compte de subvention 1319xx et amorties sur 10 ans.

## ANNEXE



*B1175 - CEN FC*

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

- => La quote part d'amortissement des subventions terrain au titre de 2022 en compte 777200 représente :  
13 671 € (=impact au résultat de l'exercice) ;
- Les autres subventions d'investissements sont amorties au rythme des amortissements des immobilisations principales.

# ANNEXE

**SAS CEC**  
Expertise comptable  
Commissariat aux comptes  
3 Allée des Corvées - 21240 TALANT  
SAS au capital de 80 000 €  
Siret 341 846 400 0024 - APE 69.20Z

B1175 - CEN FC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPUS	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	21 901			
CORPORELLES	Terrains		700 788		517 829	
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		140 762		18 716	
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	11 933		2 960	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	176 210			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	74 017		2 332	
		Emballages récupérables & divers	2 144			
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		<b>TOTAL</b>	1 105 855		541 839	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		6 189			
		<b>TOTAL</b>	6 189			
		<b>TOTAL GENERAL</b>	1 133 945		541 839	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
INCORPUS	Frais d'établissement & dével.	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>			21 901	
CORPORELLES	Terrains			45 149	1 173 468	
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		2 960		156 518	
		Inst. gal. agen. amé. divers	4 482		10 412	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			176 210	
		Mat. bureau, inform., mobilier			76 349	
		Emb. récupérables & divers			2 144	
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		<b>TOTAL</b>		52 592	1 595 102	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				6 189	
		<b>TOTAL</b>			6 189	
		<b>TOTAL GENERAL</b>		52 592	1 623 192	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

# ANNEXE

**SAS CEC**  
 Expertise comptable  
 Commissariat aux comptes  
 3 Allée des Corvées - 21240 TALANT  
 SAS au capital de 80 000 €  
 Siret 341 846 400 00024 - APE 69.20Z

B1175 - CEN FC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	21 900			21 900
<b>TOTAL</b>	<b>21 900</b>			<b>21 900</b>
Terrains	54 022	24 029		78 051
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	103 468	4 549		108 017
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	6 239	3 502	4 482	5 260
Matériel de transport	83 743	28 859		112 602
Mat. bureau et informatiq., mob.	66 159	4 159		70 319
Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>	<b>313 631</b>	<b>65 099</b>	<b>4 482</b>	<b>374 248</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>335 531</b>	<b>65 099</b>	<b>4 482</b>	<b>396 148</b>

## CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Const.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

La ligne "autres provisions pour risques et charges" concernent les dotations / reprises de fonds dédiés au cours de l'exercice.

D'autres provisions concernent les éventuels risques de baisse de subvention définitives par rapport aux montants initialement convenus.

La provision pour pension correspond à la provision pour Indemnité de Fin de Carrière, estimée à 161 199 € au 31/12/2023, soit +31 478 € par rapport à 2022.

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme		20 000,00			20 000,00
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	129 721,00	31 477,84			161 198,84
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	935 463,40	530 579,43	935 463,40		530 579,43
<b>TOTAL</b>	<b>1 065 184,40</b>	<b>582 057,27</b>	<b>935 463,40</b>		<b>711 778,27</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
d'exploitation		562 057,27	832 033,68		
financières					
exceptionnelles					

# ANNEXE

**SAS CEC**  
Expertise comptable  
Commissariat aux comptes  
3 Allée des Corvées - 21240 TALANT  
SAS au capital de 80 000 €  
Siret 341 846 400 00024 - APE 69.20Z

B1175 - CEN FC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## AUTRES CREANCES CLIENTS

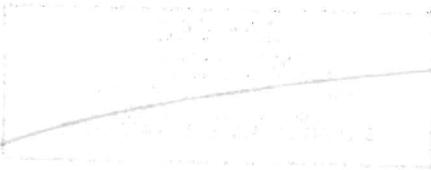
Les créances clients incluent une créance relative aux financements du programme "LIFE EUROPE", à répartir entre les co-bénéficiaires du projet et déblocable par tranches annuelles. La tranche annuelle revenant aux co-bénéficiaires figure en comptes 467.

Un nouveau financement est engagé au titre d'un projet LIFE TOURBIERES 2 ; ce projet sera géré de la même façon que le LIFE TOURBIERES 1, avec le même fonctionnement de comptes miroirs 467 par co-bénéficiaires. A ce jour, aucun produit n'est constaté, les fonds n'étant perçus qu'en avance de trésorerie.

Par ailleurs, l'association CEN FC a intégré l'activité de la réserve de VALBOIS au 01/01/2014. Elle s'est traduite comptablement par un solde en faveur du CEN FC, comptabilisé au compte "467 débiteur divers FNE DOUBS" pour un montant net de 36 899 €. Cette créance correspond au solde du par FNE DOUBS, notamment au titre des indemnités de fin de carrière des salariés repris par le CEN FC. Cette créance est inchangée au 31/12/2023.

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		6 189		6 189
	Clients douteux ou litigieux				
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients		7 693 312	1 778 567	5 914 745
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		786	786	
	Impôts sur les bénéfices				
	Etat & autres	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques	Autres impôts, taxes & versements assimilés	45	45	
		Divers	741 178	741 178	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)		73 512	73 512	
Charges constatées d'avance					
<b>TOTAUX</b>			<b>8 515 024</b>	<b>2 594 089</b>	<b>5 920 934</b>
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés			
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(3) Créances reçues par legs ou donations					



# ANNEXE

**SAS CEC**  
Expertise comptable  
Commissariat aux comptes  
3 Allée des Corvées - 21240 TALANT  
SAS au capital de 80 000 €  
Siret 341 846 400 00024 - APE 69.20Z

B1175 - CEN FC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles		
	<b>TOTAL</b>	

## PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir concernent des subventions accordées au titre de 2023 pour 742 010 €, mais reçues sur 2024.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	742 010
Disponibilités	
	<b>TOTAL</b>
	<b>742 010</b>

# ANNEXE

B1175 - CEN FC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Le montant des financements reçus au titre de 2023 s'est élevé à 2 701 254 € contre 2 794 038 € en 2022.

Variation des fonds dédiés issue de	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Montant global	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
SUBVENTIONS ATTRIBUEES AVANT 2023	935 463,00		894 021,00	41 442,00	
SUBVENTIONS 2023	2 701 254,00		2 212 117,00	489 137,00	
<b>TOTAL</b>	<b>3 636 717,0</b>		<b>3 106 138,0</b>	<b>530 579,00</b>	

## ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

Le montant des fonds dédiés s'éleve à 530 579 € au 31/12/2023 contre 935 463 € au 31/12/2022, soit une diminution au global des Fonds dédiés de 404 884 €/ N-1.

**SAS CEC**  
Expertise comptable  
Commissariat aux comptes  
3 Allée des Corvées - 21240 TALANT  
SAS au capital de 80 000 €  
Siret 341 846 400 00024 - APE 69.20Z

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La ligne "autres dettes" correspond aux financements du programme LIFE EUROPE, collectés par le CEN FC, à répartir entre les différents co-bénéficiaires du projet LIFE. Le projet LIFE TOURBIERE 1 est désormais clos au niveau des co-bénéficiaires.

Un nouveau financement est engagé au titre d'un projet LIFE TOURBIERES 2, figurant en poste autres dettes pour un montant de 7.8 M€ (correspondant à la dette vis à vis des co-bénéficiaires des financements concernés par le LIFE 2).

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	78 370	78 370		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	135 017	135 017		
Personnel & comptes rattachés	137 276	137 276		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	124 440	124 440		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	32 816	32 816		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	7 852 925	54 803	7 798 122	
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 283 260	237 411	1 045 849	
<b>TOTAUX</b>	<b>9 644 104</b>	<b>800 133</b>	<b>8 843 971</b>	

- Renvois**
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

# ANNEXE

**SAS CEC**  
Expertise comptable  
Commissariat aux comptes  
3 Allée des Corvées - 21240 TALANT  
SAS au capital de 80 000 €  
Siret 341 846 400 00024 - APE 69.20Z

B1175 - CEN FC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance représentent 1 283 260 € la clôture de l'exercice, correspondant à des financements attribués au titre de 2024 et suivants.

Les tranches annuelles sont rapportées en produit au titre des exercices d'attribution.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 283 260
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>1 283 260</b>

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 399
Dettes fiscales et sociales	203 050
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>248 452</b>

## ANNEXE

**SAS CEC**  
Expertise comptable  
Commissariat aux comptes  
3 Allée des Corvées - 21240 TALANT  
SAS au capital de 80 000 €  
Siret 341 846 400 00024 - APE 69.20Z

*B1175 - CEN FC*

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 161 199,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

# ANNEXE

**SAS CEC**  
Expertise comptable  
Commissariat aux comptes  
3 Allée des Corvées - 21240 TALANT  
SAS au capital de 80 000 €  
Siret 341 846 400 00024 - APE 69.20Z

*B1175 - CEN FC*

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## LES EFFECTIFS

Au 31/12/2023, le CEN FC comptait un effectif présent de 36 personnes.